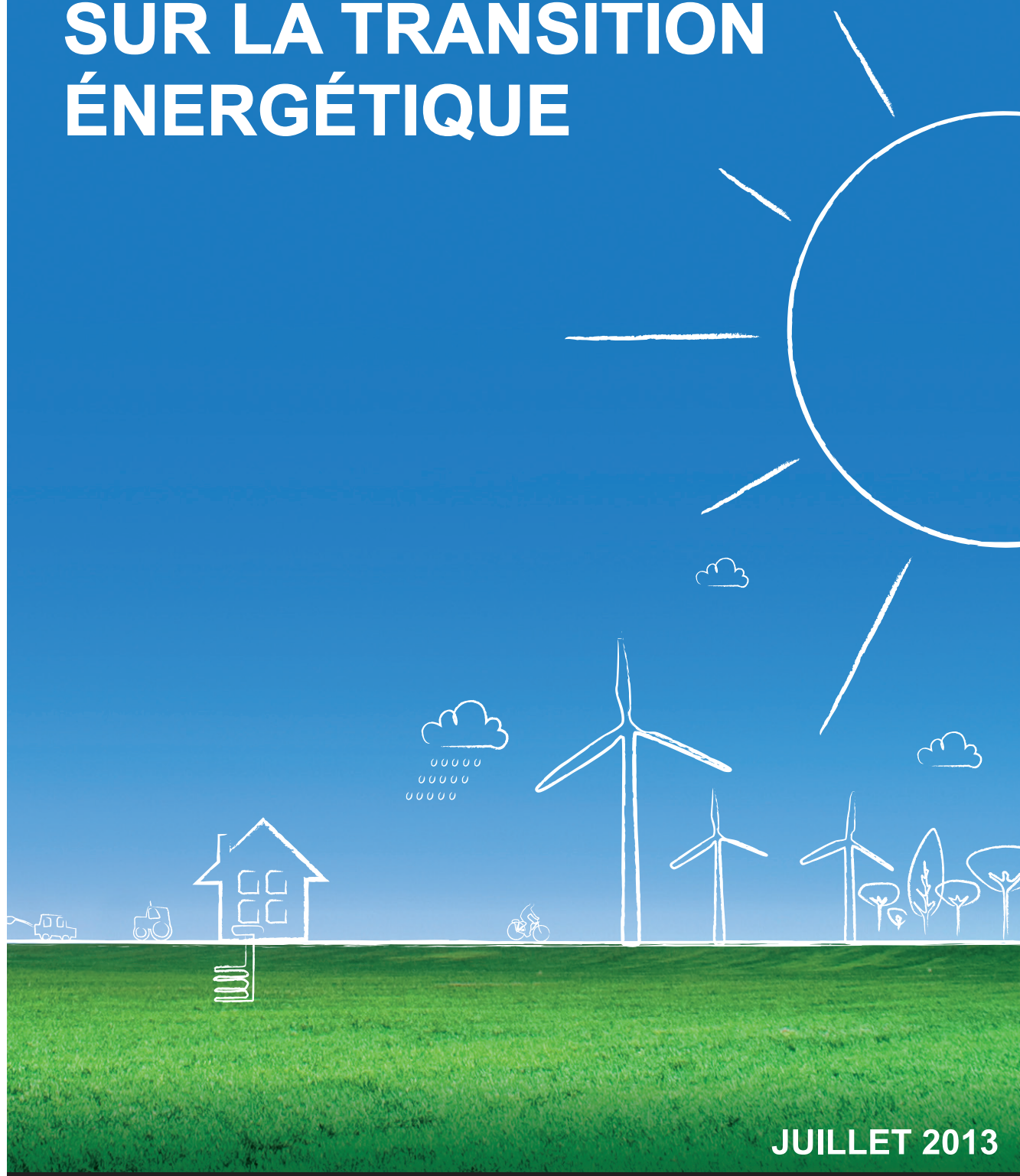


LA CONTRIBUTION DE LA BASSE-NORMANDIE AU DÉBAT NATIONAL SUR LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE



JUILLET 2013



Partie 1 : Le processus du débat dans la région

Bilan global quantitatif

- Au total, les différents événements organisés en Basse-Normandie d'avril à juin ainsi que les contributions libres ont permis à près de **500 personnes (citoyens, élus, acteurs locaux, experts..)** de participer au débat national sur la transition énergétique.
- Les contributions des bas-normands en quelques chiffres :
 - 8 événements labellisés
 - 1 conférence régionale
 - 6 réunions publiques
 - 3 groupes d'acteurs
 - 5 contributions d'acteurs locaux
 - 30 contributions libres de citoyens (Internet ou papier)

Détail des modalités du débat mises en œuvre par la Région

- L'essentiel des contributions recueillies par la Région proviennent de **5 réunions publiques thématiques** qui ont été organisées dans 5 villes moyennes permettant de rayonner sur l'ensemble du territoire régional. Ces réunions ont permis d'aborder les 4 grandes questions du débat tout en approfondissant différents champs thématiques :
 - Le 12 avril, à Flers sur la thématique de **l'efficacité énergétique dans l'industrie et le tertiaire**
 - Le 18 avril, à Saint-Lô sur la thématique de **l'agriculture**
 - Le 26 avril, à Argentan sur la thématique des **énergies renouvelables**
 - Le 13 mai, à Granville sur la thématique de la **rénovation thermique des bâtiments**
 - Le 17 mai, à Lisieux sur la thématique des **transports**

Les réunions se sont déroulées en soirée de 18h30 à 20h30. L'ordre du jour étant articulé autour de 2 grands temps : un premier temps d'expertise au cours duquel la DREAL et la Région ont posé les grands enjeux de la transition énergétique et du débat et où deux experts ont décliné les enjeux spécifiques à la thématique de la soirée, et un second temps d'expression de la salle au cours duquel les participants pouvaient faire remonter leurs contributions au débat.

Compte-tenu des modalités d'organisation du débat national et des délais, l'effort de mobilisation a été concentré sur les acteurs impliqués ou compétents sur chaque thématique (acteurs socio-professionnels, institutionnels, acteurs du développement local, associations, etc...) par une mobilisation des réseaux de la Région. Pour autant ces réunions étaient ouvertes à tous et une communication publique a été réalisée au travers de la presse, du site Internet de la Région, d'affiches déposées dans les villes accueillant les débats, etc...

- Pour permettre à chacun de s'exprimer, la Région a également distribué et mis en ligne des **fiches contribution** dans lesquelles les citoyens pouvaient témoigner sur leurs projets relatifs à l'énergie, faire état des éventuels freins rencontrés pour mener ces projets (financiers, administratifs, réglementaire, conseil, etc...) et de leurs contributions au débat national.
- Le 17 juin, la Région a organisé une **Conférence régionale du débat sur la transition énergétique** co-présidée par le Président et le Préfet de Région. Réunissant les différents collèges d'acteurs intéressés, de manière analogue au Conseil national du débat, cette conférence a eu pour objectif de valider la synthèse des contributions régionales et d'approfondir les questions relatives au **financement et à la gouvernance** de la transition énergétique.

Détail des modalités du débat mises en œuvre par les collectivités et les acteurs :

3 événements labellisés ont été organisés par des acteurs ou des collectivités :

- La conférence d'Alençon « Quels enjeux énergétiques pour l'avenir du territoire Alençonnais ? » organisée le 3 avril 2013 à Alençon et réunissant des experts, des élus et des citoyens.
- La réunion du SDEC (Syndicat intercommunal d'énergies du Calvados) « Comment les nouvelles technologies vont révolutionner notre réseau électrique ? » organisée le 24 mai à Caen.
- La réunion de Win Normandie organisée le 25 mai 2013 à l'IUT Cherbourg-Manche.

6 contributions libres d'acteurs :

- La Réunion des réseaux Agenda 21 – PCET – Cit'Ergie organisée conjointement par la DREAL, la Région et l'ADEME le 22 mai 2013
- Les contributions écrites de l'ANAH, de GrDF, du Conseil Général de la Manche, du Pays du Bessin au Virois (Calvados), du Parc Naturel Régional Normandie Maine, d'ErDF, de l'ARDES, de la Chambre régionale d'agriculture de Normandie
- Les contributions Internet émises via le site national du débat

Mode de réalisation de la synthèse :

- L'ensemble des propositions issues des événements et contributions libres citées ci-dessus a été intégré dans le dossier remis au secrétariat national par la région Basse-Normandie :
 - La **synthèse** reprend l'ensemble des thématiques des propositions et une conclusion met en avant les éléments clefs du débat et les enjeux de la Basse-Normandie
 - Les **annexes** rappellent les propositions émises par l'ensemble des acteurs et sont reclassées selon les 4 grandes questions du débat
 - Les **documents remis par les acteurs** (compte-rendu exhaustif des événements, contributions libres) contiennent, au-delà des propositions, l'intégralité des éléments issus des débats : éléments de discussion, présentation d'enjeux, retour sur des problématiques rencontrées, actions menées sur le territoire, etc...

Partie 2 : Les contenus du débat dans la région

1 - Comment aller vers l'efficacité énergétique et la sobriété ?

L'évolution des modes de vie, de production, de consommation, de transport ainsi que des services énergétiques nécessaires doit constituer le point de départ.

Points généraux sur la transition énergétique

- **La transition énergétique n'est envisageable qu'accompagnée d'un changement du mode de développement** : changement des modes de production, de consommation et du rapport à l'argent. Ces changements de fond en matière de développement doivent être portés par l'Etat. Le modèle productiviste actuel ne permettra pas d'atteindre les objectifs énergétiques. Le modèle économique soutenu doit permettre le développement économique et humain (remettre l'humain au centre du projet de transition) tout en diminuant les consommations énergétiques. Il est nécessaire d'organiser un vrai débat de société où il sera question de sobriété énergétique dans la culture commune dans tous les aspects de la vie. Ces éléments sont développés dans le chapitre économie.
- **Assurer la maîtrise publique des mesures phares de la transition énergétique** pour éviter la course au profit, assurer l'intérêt général et l'égalité des territoires.
- **Développer la sensibilisation et la formation de la population.** La question de la sensibilisation revient pour les 4 questions du débat et devra donc être renforcée en insistant sur les enjeux de la transition énergétique et les liens avec les modes de développement et de consommation. Cette sensibilisation devra être délivrée dès l'école et dans toutes les formations, les médias, le milieu professionnel,...
- **Renforcer la protection des consommateurs**, en améliorant l'information sur les tarifs de l'énergie, sur les travaux d'isolation et d'installation de systèmes de production d'ENR mais également en responsabilisant les banques (lutte contre les prêts engendrés suite à des démarchages abusifs).
- **Renforcer l'information vers les consommateurs** : étiquetage rendant compte du coût carbone.
- **Imposer aux collectivités la prise en compte de la transition énergétique dans leurs politiques.** Rendre obligatoire les PCET pour toutes les collectivités et imposer aux collectivités des objectifs chiffrés en matière d'économie d'énergie, d'énergie renouvelable et de diminution de GES... autrement dit imposer à toutes les collectivités, quel que soit leur taille, de respecter la règle des 3x20. Etablir un contrôle local public de ces PCET pour les rendre performants. Mettre en place une taxe sur le kWh consommé avec un système de bonus-malus et/ou en conditionnant les aides de l'Etat (DETR...) pour les collectivités.
- **Muscler les normes pour qu'elles soient plus ambitieuses et permettent d'atteindre les objectifs nationaux.** Faire évoluer notamment les ratios pour les réglementations en kWh /hab et non kWh /m² qui favorisent l'acquisition de droit à polluer

Efficacité énergétique des logements et bâtiments – rénovation thermique

Propositions générales

- **Mettre en œuvre un grand plan national de la rénovation des bâtiments** (Grands Travaux) allant au-delà de mécanismes de financement mais mobilisant les artisans, les pouvoirs publics.
- **Encourager les collectivités prendre en compte la rénovation thermique dans leurs politiques** : prise en compte dans les PLH, les PLU, projets d'aménagement (rénovation de zones pavillonnaires), s'engager dans des OPAH, favoriser les dispositifs de promotion de la re-cohabitation pour faire diminuer les surfaces de logement par habitants. Renforcer pour cela le soutien aux élus (expertise, formation, conseil).
- **Adapter les règlements d'urbanisme et le code civil pour faciliter la réhabilitation thermique des bâtiments**. Par exemple, redéfinir la législation du code de l'urbanisme afin de permettre les projets d'isolation par l'extérieur (permettre l'occupation du domaine public par les particuliers).
- **Intégrer un volet « signature architectural » des territoires dans les opérations de rénovations ou de constructions énergétiquement performantes pour éviter une uniformisation** des constructions sur le territoire national.
- **Favoriser les projets tests, les retours d'expériences, la formation continue des acteurs (collectivités, entreprises, etc...)**
 - Développer la formation initiale et continue des artisans en particulier pour les artisans dont la rénovation énergétique n'est pas le cœur de métier. Sensibiliser et former sur la notion de cohérence/globalité des travaux de performance énergétique : les notions d'isolation, d'étanchéité sont maîtrisées mais pas la ventilation, or ces interventions doivent être menées simultanément.
 - Favoriser les tests, innovants et les projets collaboratifs (simplifier les démarches pour s'entourer des ressources et forces vives) dans les territoires et les retours d'expérience. Simplifier les aspects administratifs pour permettre les projets impliquant plusieurs entreprises (assurances notamment).
 - Accompagner la révolution technique et culturelle des professionnels
 - Développer les clubs régionaux de la rénovation thermique (associant l'Etat, les collectivités, les entreprises, les acteurs conseil..) pour progresser sur le sujet de la rénovation (techniques, prise en compte des spécificités locales, coûts, articulation des financements, améliorer la performance réelle des travaux de rénovation (efficacité)...)
- **Permettre le développement de l'utilisation des éco-matériaux de manière durable** :
 - Abolir les freins réglementaires à l'utilisation des éco-matériaux
 - Développer la recherche-innovation sur les éco-matériaux
 - Développer les études sur la durabilité des éco-matériaux pour rendre lisible les performances : énergétiques (performances, énergie grise), environnementales (production, qualité de l'air), sociales (santé), économiques (durée de vie, coût..).
 - Développer la production de matériaux bio-sourcés et donc issus de l'agriculture : industrie chanvrière et linière est un potentiel régional.

Cible : logements / particuliers

- **Mettre en place des guichets uniques pour accompagner les particuliers** et harmoniser les règles de subvention, améliorer la réactivité dans l'instruction

- **Mettre en place un bouquet fiscal et de subventions suffisant pour déclencher les rénovations par les particuliers :**
 - Identifier les seuils déclencheurs en termes de coûts/financements pour que les particuliers réalisent les travaux de rénovation.
 - Favoriser les financements croisés à l'échelle des territoires pour soutenir les projets de rénovation thermique. Et notamment sur des publics cibles (ex : les plus démunis, certains locataires HLM payant plus de chauffage que de loyer) et optimiser la mobilisation des financements existants (certains ne sont pas mobilisés)
 - Développer les OPAH
 - Favoriser la rénovation des logements vacants
 - Favoriser la capacité à mobiliser les certificats d'énergie
 - Plus d'incitation fiscale sur la résidence principale avec des dossiers simplifiés,
 - Incitation pour des travaux d'isolation sur l'habitat dit secondaire avec effet plafond de revenus,
 - Elargir les avantages fiscaux à l'auto-construction en assurant un contrôle (Éventuellement en passant par des associations).
 - Mettre en place des mécanismes visant à aider les locataires à provoquer des travaux de rénovation de la part de leurs propriétaires.
- **Intensifier la lutte contre la précarité énergétique :** accentuer le repérage et la sensibilisation des ménages par les collectivités (mobiliser les contrats d'avenir), mieux « solvabiliser » les ménages modestes en renforçant les soutiens financiers et en mettant en place des solutions d'avances sur subvention, agir par des actions de sensibilisation auprès des familles concernées
- **Renforcer la sensibilisation des particuliers :**
 - Communiquer sur les éléments de conviction sur la capacité à faire des travaux et à en retirer des économies
 - Informer sur l'enjeu d'approche globale d'un projet de rénovation (isolation, ventilation, rendement, résistance).
 - Démultiplier l'information et la communication sur les EIE qui sont encore méconnus et soutenir les acteurs de terrain qui contribuent à la sensibilisation des citoyens sur les questions énergétiques : acceptation sociale, changement de comportements, orientation des choix de financement
 - Développer l'information et le débat avec les citoyens (PLU notamment) et permettre une approche plus globale qu'actuellement.
 - Développer les démarches de type familles à énergie positive
- **Réduire et rationaliser la consommation électrique des Français :**
 - Soutenir et favoriser les programmes de maîtrise de la demande en énergie (MDE) auprès des particuliers permettant, notamment, l'effacement de la pointe d'électricité pour limiter l'usage des centrales thermiques : compteurs intelligents, domotique, évolution des tarifications et des types d'abonnement, lui permettant de consommer au mieux.

Cible : HLM / bâtiments publics

- Limiter les freins réglementaires (amiante, ABF, incendie, accessibilité, etc...) rencontrés par les organismes HLM qui bloquent parfois les projets de rénovation.
- Informer les communes sur les potentiels d'économie dans leur patrimoine notamment sur la régulation des installations de chauffage.

Cible : bâtiments des entreprises, bâtiments agricoles

- **Valoriser l'intérêt économique des démarches allant vers l'efficacité et la sobriété énergétique**
- **Renforcer les aides à la réduction des consommations d'énergies dans les bâtiments agricoles**
- **Favoriser des installations d'éclairage moins consommatrices dans les bâtiments du tertiaire.** Certaines entreprises du BTP et d'électricité ont pris des mauvaises habitudes de sur-dimensionner les puissances d'éclairage pour les bâtiments tertiaires. Outre la surconsommation générée, cette mauvaise habitude aboutit souvent à un inconfort visuel des occupants des bâtiments de bureaux, les occupants étant éblouis par des luminaires trop puissants et parfois mal placés.

Urbanisme, Transport et déplacements

Limitation des déplacements

- **Renforcer la prise en compte de la limitation des déplacements dans les politiques d'urbanisme** et les modes d'aménagement
- **Renforcer l'attractivité des centres villes et centre bourgs pour limiter l'étalement urbain, les déplacements, les consommations énergétiques des bâtiments...** Analyser les conditions du bien vivre dans ces centres et imaginer de nouveaux modes d'habitat denses mais attractifs permettant de les réinvestir.
- **Relocaliser les zones de commerces** près des centres villes, des zones résidentielles et des transports en communs/doux.
- **Développer les démarches de management de la mobilité**
- **Développer les télé-centres** et la mise en réseau de ces centres pour favoriser le télétravail et le travail itinérant.

Transports alternatifs à la voiture

- **Limiter les dépenses publiques liées à la route et les recentrer sur les transports alternatifs**
- **Lancer des réflexions sur la mobilité en milieu rural**
- **Développer les entrées de ville avec des parkings relais**
- **Faciliter la complémentarité rail-vélo et l'inter modalité** (transport des vélos dans les trains, vélos en location dans les gares, garages à vélo...)
- **Augmenter les fréquences de trains et les services aux passagers** pour rendre l'offre compatible avec les déplacements domicile-travail
- **Créer ou re-crée des lignes de transports sur rail** (Normandie : Trouville, Caen-Flers, Caen-Ouistreham) ou transports sur voies réservées utilisant les anciennes voies ferrées. **Aménager la Ligne Nouvelle Paris-Normandie (LNPN) jusqu'en Basse-Normandie.** Point de dissensus car certains estiment que la fréquence est plus importante que la vitesse.

- **Prévoir des outils et mesures incitatives pour favoriser l'auto partage entre particuliers** : portage (coopératives), assurances...
- **Développer les carburants/énergies moins polluants que le pétrole** : gaz naturel, biogaz, électricité... (point de dissensus) S'interroger sur la durabilité de ces énergies (le gaz est une énergie fossile, les composants de batteries des voitures électriques sont importés et certains sont polluants, énergie nécessaire pour recharger une batterie,...) et **renforcer les normes sur les véhicules** (poids, vitesse..) pour limiter leur consommation énergétique.

Economie / agriculture : mode de production et de consommation

- **Changer de modèle économique** : qui permette un développement économique et humain tout en diminuant les consommations énergétiques. Cf. introduction du document.*
- Donner des valeurs à l'intégration territoriale des entreprises, à leur contribution à la santé, etc... Donner une place au consommateur dans les choix économiques. Développer les outils du reporting, de la transparence.
- **Favoriser le raisonnement de l'économie à des échelles supérieures à l'entreprise** :
 - **Ecologie industrielle, économie circulaire, économie de fonctionnalité** : raisonner à l'échelle des territoires pour développer les actions relevant de l'économie de fonctionnalité et de l'économie circulaire et diminuer ainsi la consommation énergétique globale de la chaîne logistique. Promouvoir l'industrie du recyclage et la logique de filière (au sens énergétique), la valorisation de sous-produits. La loi doit être une locomotive et le rôle des collectivités est déterminant (cahiers des charges pour favoriser l'économie circulaire, etc...)
 - **Raisonner à l'échelle de zones d'activités** pour permettre l'organisation d'une activité économique responsable, favoriser les actions collectives.
- **Sensibiliser et former les dirigeants pour favoriser des réflexions globales sur leur activité intégrant la problématique énergétique.**
- **Sensibiliser et former les élus et acteurs sur les modèles économiques et l'aménagement du territoire** compatibles avec les objectifs de la transition énergétique. Favoriser l'implication des élus dans l'organisation d'une économie territoriale responsable

Agriculture

- **Poursuivre les démarches de réduction des consommations d'énergie à l'échelle des exploitations** (choisir des intrants et équipements à plus faible contenu énergétique, investir dans des équipements et équipements économes en énergie, améliorer l'efficacité des systèmes et process de production, utiliser en substitution des énergies renouvelables). Reconduire le PPE mis en place par le Ministère de l'agriculture après 2013.
- **Favoriser les modes d'exploitation permettant une maîtrise de la consommation globale d'énergie et en particulier de l'énergie indirecte** : agriculture herbagère notamment pour la production de lait, autonomie protéique. **Soutenir les exploitations en fonction de leurs potentiels économique, environnemental et social et adapter les soutiens aux territoires.** Réforme de la PAC.
- **Améliorer la performance énergétique du champ à l'assiette.** Circuits-courts, transformation, développement de la valorisation des produits locaux dans la restauration collective. Faire évoluer le cadre réglementaire et former, développer la formation et les outils.

- **Favoriser le maintien des exploitations et des emplois agricoles qui a un lien direct avec les consommations d'énergie** (augmentation des distances parcourues lorsque les exploitations s'agrandissent en se regroupant).
- **Lutter contre la perte de terres agricoles liée à l'urbanisation et le gaspillage alimentaire**
- **Donner un rôle plus fort aux territoires pour mener des politiques globales agricoles permettant d'atteindre les objectifs énergétiques** (consommation / production) et d'assurer une cohérence dans les actions.
- **Développer la formation auprès des jeunes agriculteurs mais également la formation continue.** Obligation d'un vrai module énergie dans les lycées agricoles, former les enseignants, formation en continu des anciens agriculteurs
- **Renforcer la cohérence et la simplification des démarches administratives** (entre les différents financeurs) qui est aujourd'hui un frein à **l'amélioration énergétique des exploitations**

2 - Quelle trajectoire pour atteindre le mix énergétique en 2025 ?

Quel type de scénarii possibles à horizon 2030 et 2050, dans le respect des engagements climatiques de la France

Les scénarii mis en avant dans le SRCAE de la région Basse-Normandie :

Consommation

- En 2020, dans le mix énergétique de la consommation d'énergie, les produits pétroliers restent la principale énergie consommée mais leur part diminue significativement puisqu'elle passe de 50% en 2009 à 44% en 2020.

Production

- Le scénario régional prévoit une couverture de 31% des consommations d'énergie de 2020 par les ENR puis 66% en 2030. La production d'énergie renouvelable de 2020 et 2030 est principalement basée sur le développement des énergies marines, du bois énergie et de l'éolien.
- Au global, le mix énergétique renouvelable de 2009 concerne en majorité la production **thermique** (75%) et cette répartition s'inverse en 2020, pour atteindre en 2030 une part prédominante de la production **électrique**.
- En ce qui concerne la **production thermique** renouvelable, le bois chauffage représente en 2009 83% de la production de chaleur renouvelable. Une meilleure répartition entre énergies est recherchée dans le scénario régional aux horizons 2020 et 2030 avec une augmentation de la part du solaire thermique et de la méthanisation.
- En ce qui concerne la **production électrique** renouvelable, le scénario régional prévoit une augmentation de la production s'appuyant principalement sur la poursuite du développement de l'éolien terrestre et le développement des énergies marines renouvelables (hydrolien et éolien offshore). La Basse-Normandie souhaite s'appuyer sur son potentiel hydrolien exceptionnel pour atteindre les objectifs de production d'ENR qu'elle s'est fixée et prévoit que l'hydrolien offshore représentera 50% de la production régionale d'électricité d'origine renouvelable en 2020 et 60% en 2030.

Gouvernance du mix énergétique

- **Améliorer la lisibilité des objectifs du mix énergétique présents dans les SRCAE** comme valant scénario réglementaire commun à tous les acteurs.
- **Favoriser une gestion locale et adaptée des ENR** pour assumer le coût élevé qu'impliquent le mix énergétique et le renforcement des ENR.
- **Garantir une équité entre les territoires sur les tarifs énergie** : équité dans l'accès à l'énergie et la réponse aux besoins.
- La question du nucléaire et de sa place dans le mix énergétique n'a fait l'objet que de peu d'échanges et de discussions dans le cadre du débat régional. En tout état de cause elle n'a pas fait l'objet d'un consensus régional.

Adaptation du réseau électrique

- **Améliorer la qualité du réseau de distribution publique d'électricité** pour permettre sa modernisation puis son évolution en réseau intelligent ou Smart Grid :
 - définition de programmes d'investissement pluri annuels soutenus (permettant de poursuivre l'amélioration de la qualité de la fourniture d'électricité et limiter les pertes induites par le réseau),
 - maintien **des aides pour l'électrification rurale** pour concourir à un aménagement solidaire du territoire et éviter une fracture électrique.
 - Une **véritable politique de sécurisation de l'alimentation en électricité** des lieux de vie et des services (maisons médicalisées, EPHAD, stations de pompage, poste de traitement des eaux usées, relais de téléphonie mobile, ...) doit être menée par les différents acteurs concernés en étroite relation avec les collectivités.
- **Allouer aux gestionnaires de réseaux de distribution un rôle d'équilibrage** dans un contexte de développement de la production décentralisée.
- **Permettre aux collectivités concédantes de disposer d'une compétence de service public visant la gestion des données issues des compteurs électriques communiquant** (collecte / stockage..) afin d'en garantir l'intégrité de traitement et la protection des usagers.
- **Inventer des procédés de stockage d'électricité efficaces, performants et économiquement viables** pour injecter la production d'électricité d'origine renouvelable sur le réseau au bon moment, notamment quand les usagers consomment le plus et favoriser l'autoconsommation.
- **Adapter et moderniser le réseau public d'électricité** (monodirectionnel d'une production centralisée vers les consommateurs) pour devenir pluridirectionnel. Le réseau électrique de demain est communicant (communication montante et descendante), et s'organise grâce au développement des technologies de l'information qui le rendront plus efficient. **Permettre la mise en place de réseaux électriques intelligents ou Smart Grids** qui constituent un champ d'innovations et d'applications industrielles majeures et sont également facteurs d'innovation sociale. En mettant en synergie les acteurs du système électrique : usagers, collectivités organisatrices du service public d'électricité, concessionnaires, entreprises de la filière électrique et des communications.
- **Dimensionner le réseau actuel pour accueillir de nouveaux usages** en associant à tous les nouveaux projets (liés aux nouveaux usages de l'électricité) les syndicats d'énergie et les gestionnaires de réseaux qui vont devoir anticiper les travaux d'adaptation (ex : renforcement).
- **Engager une concertation avec les parties prenantes sur la localisation optimale des installations de production d'énergie** (au regard des contraintes liées au réseau et des besoins de consommation) **et définir une planification cohérente des investissements**. Ceci afin de limiter les coûts de renforcement et de raccordement et la facture énergétique des clients.

3 - Quels choix en matière d'énergies renouvelables et de nouvelles technologies de l'énergie et quelle stratégie de développement industriel et territorial ?

Les énergies renouvelables visant la production de chaleur et d'électricité

Préconisations communes à toutes les ENR

- **Repenser la gouvernance territoriale sur l'énergie, pour une planification énergétique territoriale** cohérente avec les bassins de vie et **renforcer les pouvoirs des collectivités en matière de gestion d'énergie** pour diminuer l'influence des grandes entreprises productrices d'énergie et stimuler le développement local
 - Accompagner les territoires (CDC) pour qu'ils mettent en œuvre des projets ENR cohérents avec leurs ressources, et qu'ils anticipent certains défis: bilan du potentiel ENR d'un territoire.
 - Investissement dans des infrastructures qui finaliseraient les étapes les plus coûteuses de la production d'énergie et en diminueraient le coût d'achat (ex : séchoir à bois)
- **Soutenir le développement de filières territorialisées** permettant : de renforcer l'adéquation ressource-besoin, de créer de la valeur ajoutée et des emplois sur les territoires, de favoriser les synergies dans le cadre d'une économie circulaire. Pour cela, il est nécessaire de définir un cadre réglementaire stable pour le développement de ces filières, de simplifier et sécuriser les démarches administratives et d'assurer une péréquation pour les réseaux d'approvisionnement et de distribution.
- **Favoriser les partenariats au niveau européen avec les pays leader sur les énergies renouvelables.**
- **Mettre en place un opérateur unique qui facilite la mise en œuvre des installations de production d'énergies et appuyer les porteurs de projets de production d'ENR** (monde agricole, collectivités, entreprises, particuliers) :
 - Simplifier les démarches administratives pour les projets ENR
 - Mettre en place un guichet unique /structure de conseil et de 1er niveau d'aide à la décision assurant une fiabilité des informations sur la production d'ENR (photovoltaïque, petit éolien, etc..) : informations sur les financements, les démarches, apporter un conseil technique
 - Favoriser le soutien financier (par les banques et partenaires) des projets de production d'ENR : par une sensibilisation des financeurs, des dispositifs de garantie des coûts d'achat notamment, etc...
 - Mettre en place des dispositifs financiers permettant des coûts d'achats compétitifs pour les systèmes de chauffage utilisant des ENR
 - Définir des contextes réglementaires stables sur le moyen terme permettant un développement serein de projets qui se conçoivent souvent à une échelle de 5 ans (éolien, méthanisation) et l'investissement industriel (permettant de localiser l'activité sur le territoire)
 - **Encourager les projets collectifs** (collectivités et autres parties prenantes (citoyens) pour permettre une maîtrise du projet et des retombées, **imposer la participation des habitants**
 - S'appuyer sur les structures d'accompagnement de projets existantes

- **Repenser les mécanismes de soutien à la production d'ENR qui font aujourd'hui porter les coûts sur les consommateurs d'électricité.** Repenser la CSPE (Contribution au Service Public de l'Electricité)
- **Garantir la mise en œuvre des SRCAE en assurant la cohérence avec les dispositifs nationaux.**
- **Donner la priorité à l'agriculture vivrière** lorsqu'il y a compétition avec la production d'énergie. Ne pas produire de maïs avec pour seul but sa méthanisation par exemple. Evaluer les surfaces de terres agricoles mobilisables pour la production énergétique « pure » et celles à réserver pour la production alimentaire. Ne pas soutenir les projets de centrales photovoltaïques s'installant sur des terres agricoles.
- **Etre en capacité de financer les énergies renouvelables** et veiller à la reconversion des emplois supprimés dans les filières d'énergies "non" renouvelables.

Energies Marines renouvelables (éolien off shore et hydrolien)

- **Soutenir l'implantation d'une filière locale EMR en Basse-Normandie représentant un potentiel de 5000 emplois.** Défis énergétique et économique dans une région sinistrée industriellement dans les années 90. L'enjeu majeur est donc que les activités industrielles, de recherche, de développement soient implantées en Basse-Normandie et que de **l'emploi soit généré localement.**

Bois-énergie

- **Veiller à la cohérence territoriale entre les projets utilisant le bois énergie et la ressource mobilisable.** Favoriser l'économie circulaire, Soutenir les études du bocage sur les territoires pour étudier le développement de la filière, **imposer que la ressource ait une origine géographique proche du lieu d'utilisation et que l'exploitation des haies soit raisonnée et faite de manière renouvelable.**
- **Soutenir le maintien et le développement des haies pour produire du bois énergie** (mais également maintenir les multiples rôles de la haie : paysager, écologique, etc..) et **renforcer la gestion durable de la ressource** : sensibiliser les propriétaires de haies, assurer un coût d'achat durable aux producteurs, accompagner l'entretien et la gestion des haies (collectivités, agriculteurs, grand public), soutenir les campagnes de plantation, éviter l'arrachage de haies privées en bord de route en favorisant l'intervention publique et en interdisant l'arrachage des haies, lier politique agricole et objectifs énergétiques : intégrer les surfaces auxiliaires de culture dans les financements de la PAC.
- **Développer l'agroforesterie qui constitue une réponse à plusieurs enjeux de la transition énergétique** et du développement durable : production de bois énergie, atténuation de certains effets du changement climatique sur les parcelles cultivées, qualité de l'eau, biodiversité...
- **Favoriser la mise en place de chartes forestières** garantissant une gestion durable de la ressource
- **Lever les freins à l'installation de chaudière bois par les collectivités** : capacités d'investissement limitées des collectivités et la nécessité d'une maintenance régulière, formation des architectes et maîtres d'œuvre
- **Favoriser la mise en place de réseau de chaleur** en réduisant la complexité des démarches administratives de mise en place d'un service public d'approvisionnement en chaleur.
- **Renforcer le contrôle de la qualité de l'air sur les chaudières après installation**, l'information et le conseil. Des failles existent sur le contrôle après installation.

Éolien

- **Inciter les territoires à élaborer de projets territoriaux de développement éolien et associer les habitants** notamment grâce à la création du **fond d'investissement Energie Partagé.**
- **Veiller à garantir les conditions de mise en œuvre des objectifs de développement de l'éolien terrestre et de l'éolien offshore** (qui ne sont pas atteints aujourd'hui).

Méthanisation

- **Garantir une gestion cohérente de la ressource et des projets** : permettre une cohérence territoriale des projets (référencement, mise en réseau), mettre en place un dispositif de dialogue et de concertation systématique au niveau local avec l'industrie agro-alimentaire et les collectivités territoriales et encourager la mutualisation des projets afin de : permettre l'atteinte d'une taille critique et améliorer leur rentabilité, diversifier les intrants pour sécuriser la pérennité de l'approvisionnement dans la durée et assurer le meilleur mix à l'entrée du méthaniseur (et donc optimiser la production du biogaz) ; limiter la concurrence entre projets notamment sur l'approvisionnement en déchets industriels fermentescibles
- **Renforcer les critères d'autorisation pour les méthaniseurs** (revalorisation de la chaleur, sécurisation approvisionnement...). Penser les projets de méthanisation pour qu'ils soient véritablement durables : cohérence avec la ressource mobilisable à proximité, équilibre avec les autres usages des sols agricoles, éviter les effets pervers liés à la rentabilité (concentration d'exploitations de très grandes tailles/ gérées en hors sol, cultures spécifiques pour alimenter le méthaniseur).
- **Favoriser l'équilibre financier des projets** qui reste encore difficile à trouver, malgré des tarifs de rachat revalorisés : revaloriser encore les tarifs, faciliter l'obtention d'un coefficient d'efficacité énergétique plus élevé, en révisant la formule et en y intégrant l'énergie utilisée dans le process (comme la pasteurisation, le chauffage du digesteur...), faire baisser le coût des installations, système d'assurance en cas d'écroulement à l'injection suite, par exemple, à la disparition d'un consommateur industriel ou de conditions climatiques exceptionnelles
- **Encourager la R&D autour des filières à haut potentiel et forte valeur ajoutée comme la gazéification, les micro-algues, la méthanation de l'hydrogène** qui représentent l'avenir de la production de biométhane à plus long terme

Photovoltaïque

- Concernant les Centrales Solaires sur Toiture, il est proposé : soit que le plafond de Puissance pour le Tarif Réglementé soit remonté à 250 KWc, soit, si la procédure d'Appel d'Offre était maintenue, d'y intégrer des modalités de régionalisation des Tarifs d'Achat ou de Quotas par Région afin de construire une cohérence avec les objectifs des SRCAE et permettant d'équilibrer sur l'ensemble du Territoire l'implantation de Centrales Solaires Photovoltaïques.
- Concernant les Centrales Solaires au Sol, il est proposé : soit le retour à Tarif d'Achat Régionalisé ou Départementalisé comme il existait début 2010 afin de construire une cohérence avec les SRCAE, soit, si la procédure d'Appel d'Offre était maintenue, d'y intégrer des modalités de régionalisation des Tarifs d'Achat ou de Quotas par Région afin de construire une cohérence avec les objectifs des SRCAE permettant d'équilibrer sur l'ensemble du Territoire l'implantation de Centrales Solaires Photovoltaïques au Sol, enfin si la procédure d'Appel d'Offre était maintenue, que des Critères liés à l'acceptabilité et au développement économique local soient pris en compte.
- Favoriser l'installation de centrales à petites dimensions adaptées à certaines tailles de fonciers disponibles, friches industrielles, CET, etc... en permettant l'installation de centrales utilisant des Technologies Matures comme les Supports Fixes.
- Si la procédure d'Appel d'Offre était maintenue, proposer que les Critères liés à la Contribution à la Recherche et au Développement soient revus afin que ce ne soit pas les Développeurs et Exploitants de Centrales qui financent la RD.

Energie hydraulique

- **Cesser la politique d'effacement des seuils et encourager la modernisation des ouvrages hydrauliques pour rendre compatible la production d'électricité et la réponse aux objectifs de la loi sur l'eau.** Donner la possibilité de produire de l'énergie hydraulique qui permet la réponse à des enjeux patrimoniaux, environnementaux et enfin économiques car génère du revenu / CA. La loi sur l'eau est appliquée de manière stricte vers la démolition de ces ouvrages.
- **Clarifier les positions politiques** (aujourd'hui deux positions différentes entre politique et administration)

Autres ENR à développer

- **Développer l'énergie hippomobile.** Favoriser le développement de l'utilisation du cheval (transport de personnes, ramassage des déchets, travaux d'entretien des espaces verts et naturels). Sensibiliser, former, apporter de l'expertise aux collectivités.
- **Développer le traitement des eaux usées par les algues :** solution écologique de traitement qui permettrait la production d'huile pour carburant, d'énergie, etc...

Les ENR carburants dans les transports

- **Encourager l'élaboration de schémas de déploiement de bornes de recharges à l'échelle du département** par les pouvoirs publics et par les collectivités territoriales pour permettre le développement des véhicules électriques.
- **Développer les diagnostics précis sur les biocarburants intégrant des analyses sur les conséquences économiques de leur production**
- **Développer les véhicules fonctionnant au GNV et au biométhane carburant.** Inciter les entreprises à opter pour des flottes GNV via des mesures financières ou fiscales (bonus/malus, mécanisme type CEE etc.), développer le réseau de stations de rechargement accessible au public en agissant auprès de différents acteurs, encourager les constructeurs français à adapter au GNV leurs gammes de véhicules et encourager ceux qui en disposent déjà (notamment les allemands), à les commercialiser sur le territoire français, engager une communication auprès du monde professionnel et du grand public, valorisant l'intérêt écologique et économique du véhicule GNV

4 - Quels coûts, quels bénéfices et quel financement de la transition énergétique ?

- **Soutenir financièrement le développement des ENR et les opérations d'économie d'énergie en pérennisant et développant les dispositifs financiers : PPE, certificats d'économie d'énergie, Fonds chaleur, tarifs de rachat...)**
- **Favoriser l'émergence d'un « guichet unique » d'accompagnement pour simplifier les démarches et permettre un encadrement financier puissant pour aller vers la transition énergétique**
- **Veiller à la diversification des montages financiers des projets de la transition énergétique.**
- **Favoriser des montages financiers mutli-partenariaux sur le modèle du tiers-investissement.**
- **Veiller à ce que la mise en place des mécanismes de financement développés pour mettre en œuvre la transition énergétique n'entraîne pas un monopole des grands groupes sur les projets mais permettent aux artisans et aux petits opérateurs de décrocher des marchés.**
- **Favoriser le développement des projets participatifs et collectifs, permettre l'ouverture du capital des projets aux citoyens et favoriser la constitution des sociétés d'exploitation d'énergie renouvelable ou d'économie d'énergie citoyennes.** Les propositions concrètes :
 - Pour associer les collectivités et citoyens : augmenter à 50% la proportion ouverte à la participation des collectivités pour les SCIC, permettre aux collectivités de participer directement au capital des sociétés de production, instaurer une incitation, voire une obligation, d'ouverture du capital aux collectivités et particuliers de tous les projets d'ENR de leur territoire.
 - Pour faciliter la mobilisation financière : permettre une communication ouverte d'une société (SAS, SCIC, SEM) pour la création de clubs dédiés à un projet d'ENR ou d'économie d'énergie particulier, permettre une communication publique aux sociétés coopératives et aux sociétés impliquant des collectivités (SAS coopératives, SCIC, SEM..) en les affranchissant de l'obligation de visa pour mobiliser largement de nouveaux membres.
 - Pour favoriser l'attractivité économique : proposer des avantages fiscaux pour l'investissement des citoyens dans les sociétés d'exploitation d'ENR (a minima pour les entreprises solidaires), impliquer la BPI dans les projets citoyens afin de faire baisser les taux d'emprunts.
- **Soutenir les projets énergétiques portés par des structures relevant de l'ESS (coopératives, associations..) et la création de structures ESS (coopératives associant les collectivités et les habitants, projets agricoles).**
- **Définir un tarif attractif pour les projets moyens d'investissement solidaire en énergie renouvelable, notamment pour le photovoltaïque.** Le but étant une meilleure appropriation des ENR pour et par les citoyens, dans le cadre d'un intérêt collectif.
- **Favoriser la mise en place de Fonds d'investissement citoyens.** Mais implique des tarifs d'achats permettant de rembourser les investisseurs.
- **Mobiliser l'épargne citoyenne sur les territoires grâce aux fiscalités.** Mais la dernière loi de finance ne le permet plus pour les ENR.
- **Renforcer l'éco-conditionnalité des subventions,** notamment pour accroître l'implication des territoires ruraux

- Optimiser la mobilisation des moyens financiers pour mettre en œuvre la transition énergétique (collectivités, Etat, Europe...)
- Viser l'exemplarité dans les décisions en s'affranchissant des pressions des lobbys.

5 – Les enjeux liés à la gouvernance

- **Définir collectivement ce que signifie la transition énergétique**, en déterminer le pas de temps, les étapes.
- **Définir des éléments d'évaluation de la transition énergétique** (efficacité, efficience, pertinence..) pour faire des points d'étapes de la mise en œuvre de la transition. Anticiper les impacts environnementaux, sociaux et économiques attendus. Développer le reporting.
- **Mettre en place un observatoire social de la transition énergétique** : suivi de l'équité sociale des mesures de la transition énergétique, de l'impact sur le bien-être de chacun, des bénéfices pour les habitants...
- **Mobiliser la recherche et l'innovation** au profit de la mise en œuvre de la transition énergétique.
- **Positionner la France dans un traité européen « Energie-Climat » afin de développer un leadership France-Europe sur les énergies renouvelable** et en particulier les réseaux intelligents
- **Mettre en place une structure territoriale de gouvernance de la transition énergétique qui articulerait les différentes compétences en matière d'énergie et qui permettrait une planification énergétique territoriale cohérente** en particulier périmètres avec bassins de vie. Une structure telle qu'une Société d'Economie Mixte ou une Société Publique Locale pourrait articuler ce maillage, à l'image de l'initiative de l'Île de France et de la SEM Energie Positif, dédiée à la transition énergétique.
- **Mettre en place un lieu d'échange et de priorisation des investissements sur le réseau électrique à l'échelon local** (niveau à définir par les associations représentatives des collectivités territoriales) qui pourrait ensuite faire remonter ses priorités à l'échelon national. **Renforcer le caractère prescriptif des SRCAE et des SRRER** pour rendre performante la planification des politiques énergétiques et mieux anticiper les investissements.
- **Imposer aux collectivités la prise en compte de la transition énergétique dans leurs politiques**. Rendre obligatoire les PCET pour toutes les collectivités et imposer aux collectivités des objectifs chiffrés en matière d'économie d'énergie, d'énergie renouvelable et de diminution de GES... autrement dit imposer à toutes les collectivités, quelques soient leurs tailles, de respecter la règle des 3x20. Etablir un contrôle local public de ces PCET pour les rendre performants. Mettre en place une taxe sur le kWh consommé avec un système de bonus-malus et/ou en conditionnant les aides de l'Etat (DETR...) pour les collectivités.
- **Favoriser les démarches de territoires à énergie positive** en renforçant l'animation.
- **Renforcer l'ingénierie notamment à destination des territoires ruraux**.
- **Valoriser les bonnes expériences** dans tous les champs de la transition pour enrichir les réflexions des projets en devenir.
- **Mettre en place un « guichet unique », auquel les porteurs de projets s'adresseraient pour solliciter un accompagnement**. Un même fond juridique et financier pour subventionner les actions en matière d'efficacité et de sobriété énergétique, de production d'ENR permettrait également de simplifier les démarches et clarifier les croisements parfois incohérents entre différents fonds (fonds européens/fonds intercommunaux).

- **Renforcer l'opposabilité des documents cadres** tels que le SRCAE, les PCET, les conférences départementales de programmation d'investissement prévues par la loi NOME afin qu'ils soient le moteur des changements à l'échelle des territoires.
- **Favoriser la mise en œuvre cohérente et durable de la transition énergétique par les collectivités :**
 - Cohérence et efficacité de l'action publique : agir de manière cohérente et concomitante sur l'ensemble des champs ayant un impact sur les enjeux énergétique (habitat, urbanisme, transport, modes de production et de consommation, etc...). Conduire des politiques publiques cohérentes et transversales prenant en compte les enjeux énergétiques en même temps que l'ensemble des autres enjeux sociétaux. Elaborer les projets de transition énergétique conjointement avec les autres politiques.
 - Durabilité des actions de transition énergétique : Au préalable à la mise en œuvre des actions énergétiques, évaluer chaque action globalement (impact sur la biodiversité, impact social, impact sur la qualité de l'air, impact sur l'économie...)
- **Renforcer l'exemplarité des collectivités pour qu'elles soient moteur de la transition énergétique** auprès des acteurs locaux et des citoyens (rénovation thermique, énergies renouvelables). Renforcer le rôle des collectivités dans l'émergence des marchés et la structuration de filières locales.
- **Renforcer la place des acteurs et des habitants dans la gouvernance de la transition énergétique :**
 - **Elargir la compétence des Commissions Locales d'Information à l'ensemble des énergies et de leurs impacts environnementaux** (comprenant l'agriculture, la chimie et les autres industries)
 - Participation des habitants à la gouvernance sur la transition énergétique
 - Participation des citoyens aux projets
- **Favoriser l'intégration de schémas de développement de réseaux d'énergie** dans les documents d'urbanisme. Les collectivités pouvant s'appuyer sur des structures comme les syndicats départementaux d'énergies qui disposent de l'ingénierie et des outils de gestion et de programmation (système d'information géographique) et de la connaissance technique des réseaux nécessaire pour exercer ce type de mission.
- **Mettre en place et communiquer sur les indicateurs d'efficacité du débat public concernant la prise en compte de nos propositions** (taux de propositions transmises/émises et taux de propositions prises en compte/transmises)